Vol. XXXVI | Saint-Boniface, Manitoba, 23 Janvier 1907. | No. 11

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis...$1.00 par année
Europe (compris le port)......$2.50

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne..........12 cents
Chaque insertion subséquente......8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.
TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Nos Affaires Municipales

Procès verbal de la quatrième séance régulière du vingt cinquième conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue lundi le 14 janvier, 1907.

Etaient présents Son Honneur le Maire Bertrand au fauteuil et messieurs les conseillers Marion, Cusson, Pelletier, Collin, Howden et Metcalfe.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Alors Son Honneur le Maire Bertrand annonça aux personnes présentes que quelques remarques qu'il devait soumettre au Conseil au sujet des travaux et des finances de la ville n'étant pas complétées il ferait son rapport à la prochaine séance regulière du conseil, ce retard étant causé par un accident survenu au système de chauffage de la bâtisse.

Proposé par le cons. Gauvin secondé par cons. Marion que Messieurs Paul Gagnon et S. J. Dusseault soient nommés évaluateurs pour l'année 1907 avec un salaire de $200 chacun et que le secrétaire-trésorier soit chargé de préparer un règlement concernant cette nomination suivant l'Acte Municipal.

2o. Que M J. A. Z. Bertrand soit réengagé comme assistant secrétaire-trésorier pour l'année 1907 avec un salaire de $80.00 par mois.

3o Qu'il soit répondu à M Massart que la ville n'a aucune position vacante dans le bureau du secrétaire à présent.

4o. Que le secrétaire-trésorier veuille préparer un rapport pour la prochaine assemblée du conseil au sujet de M. Auguste Guay.

Proposé en amendement par le cons. Collin secondé par le cons. Metcalfe que la clause 11 du dit rapport soit changée en abrogeant le nom de S J. Dusseault et en lui substituant celui de J. F. Prud'homme. Votent pour l'amendement les conseillers Collin, Metcalfe et Howden. Contre les conseillers Gauvin, Cusson, Pelletier et Marion. L'amendement est déclaré perdu et la motion principale est remportée sur la même division, et le rapport est adopté à l'unanimité.

Proposé par le cons. Cusson secondé par le cons. Pelletier que le secrétaire-trésorier soit autorisé à acheter pour l'usage des membres du conseil 6 copies de l'Acte Municipal et 6 copies de l'Acte de Cotisation. Agréé.

Proposé par le cons. Collin secondé par le cons. Gauvin que le chef Louis Lafranchise soit autorisé à faire faire des patins pour la voiture à boyaux pour incendie. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin secondé par le cons. Collin qu'un comité spécial composé de Son Honneur le Maire et du proposeur et du secondeur et du conseiller Marion soit nommé pour préparer certains amendements à l'Acte Municipal concernant la Ville de Saint-Boniface et que ce comité qui sera connu sous le nom de comité de législation s'assemble pour la première fois mercredi soir le 16 courant avec le pouvoir d'agir même avant de faire rapport au conseil. Agrée.

Proposé par le cons. Gauvin secondé par le cons. Collin que les communications de Messrs. J. A Prendergast, S.J. Dusseault et Louis Marius soient filées et que la résignation de M. Lucien E. Lamoureux soit acceptée suivant les termes contenus dans sa lettre de ce jour. Agréé.

Proposé par le cons Collin secondé par le cons Gauvin que le compte de Messrs. Bernier & Bernier au montant de $151.90 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le cons. Collin secondé par le cons. Metcalfe que la lettre de M. Auguste Guay soit filée. Agréé.

Proposé par le cons. Gauvin secondé par le cons. Collin que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé d'écrire à M. François Frobisher lui demandant de rencontrer les membres du comité des Finances vendredi le 25 courant à 8 heures du soir.

Proposé par le cons. Cusson secondé par le cons. Marion que la lettre de la Canadian Iron & Foundry Co. soit filée et que les comptes de R. J. A. Prince, $3.00, et celui de la Canadian Iron au montant de $4341.32 soient acceptés et payés. Agréé.

Son Honneur le Maire usant ensuite des droits à lui conférés par la clause 330 de l'Acte Municipal nomma Mr Jos Prud'homme comme auditeur de la Ville pour l'année 1906.

Son Honneur le Maire attire l'attention du Conseil sur li fait qu'il a été informé que M. S. J. Dusseault nommé auditeur à la dernière séance est actionnaire et secrétaire de la Cusson Lumber Co. qui a eu des contrats et transactions pour des montants assez considérables avec la Ville dans le cours de l'année dernière et que pour cette raison il peut exister des doutes sur la légalité de cette nomination en vertu de la section 330 de l'Acte Municipal. Il désire en conséquence que observation soit enrégistrée et il invite le Conseil à demander l'opinion de l'Avocat de la Ville sur la question.

Le Conseiller Cusson pense que la même objection pourrait s'appliquer à la nomination de M. J. F. Prud'homme qui en 1906 était associé au Secrétaire Trésorier dans des transactions de propriété foncière. Aucune action n'étant prise sur le sujet, le Conseiller Gauvin, secondé par le Conseiller Metcalfe propose que la séance soit levée. Agrée.

En Deuil

Notre ami, M. Félix Chénier, de Winnipeg a eu la douleur d'apprendre la mort de sa vieille mère, Sophie-Legault-Deslauriers, veuve de feu Félix Chénier, décédée à Saint-Hermas, comté des Deux Montagnes, Québec, le 6 courant, à l'âge de 87 ans.

Nous offrons à monsieur Chénier l'expression de notre vive sympathie.

A Cobalt

La capitalisation des différentes compagnies qui ont pris des intérêts dans les mines de Cobalt depuis leur découverte, en 1903, jusqu'au 31 décembre dernier, s'élève à $171,148,000. Toutes ces compagnies ont été incorporées par le gouvernement ou la législature d'Ontario. En 1903, une seule compagnie fut incorporée avec un capital de $25,000. En 1904 quatre autres compagnies, avec un capital collectif de $9,800,000, commencèrent leurs opérations. C'est en 1905 et l'année dernière que la fièvre des spéculations s'est emparée de tant de gens qui feront des fortunes à Cobalt, mais aussi de tant d'autres qui y perdront leur petit avoir. Ce sera l'éternelle histoire des opérations minières dans tous les pays du monde qui se répètera. Mais il n'y a pas de doute que les mines argentifères de la région de Cobalt offrent, à cause de leur facilité d'exploitation, plus de chances de fortune que nulle part ailleurs.

LOURDES

Le ministre des cultes, M. Briand, a écrit à l'évêque de Tarbes, Mgr Schroeder, le prévenant que le gouvernement a l'intention de s'emparer de la grotte de Lourdes et de toutes les propriétés qui en dépendent.

Dans le cas de Lourdes aussi la loi devra suivre son cours.

On s'attend à des complications internationales, dans le cas de la fermeture de la grotte, car le duc de Norfolk a prêté son nom à la compagnie formée par les catholiques d'Europe pour en continuer les cérémonies.

La grande basilique de Lourdes est elle-même la propriété, depuis quelque temps, de l'ex-impératrice Eugénie, qui réside en Angleterre et dont les réclamations seraient appuyées par le gouvernement anglais.

Tout le district de Lourdes est maintenant soulevé contre le gouvernement français, car la fermeture du sanctuaire signifierait pour elle la ruine complète.

Plus de 700,000 pèlerins se rendent là en effet chaque année, et les dépenses que ce voyage leur occasionne font la richesse du district.

L'évêque de Tarbes a répondu au ministre Briand sur un ton de défi, l'invitant à aller de l'avant s'il le désire.

Le Manitoba.

MERCREDI, 23 JANVIER 1907

Notre budget provincial

SUCCES DE L'ADMINISTRATION R BLIN

L'Honorable M. Agnew, Trésorier de la Province, a prononcé merdredi dernier son discours du budget.

Le gouvernement Roblin nous avait habitués aux surplus, mais on ne pouvait s'attendre, en bonne justice, à l'excédent énorme d'au-delà d'un demi- million de piastres.

Le chiffre exact de ce splendide surplus est de $518,399 48. Voilà de la saine administration; c'est un contraste frappant avec le défunt gouvernement libéral, lequel accumulait régulièrement les déficits avec une effrayante sérénité.

La province possède actuellement, en dépots dans les banques, la somme de $1,792,337.42, y compris certains argents confiés à la gestion et à la responsabilité du gouvernement. Ici encore il y a contraste avec l'ancien gouvernement Greenway. Quand le gouvernement Greenway perdit le pouvoir, il y a sept ans, la province avait en banque la minuscule somme de $700; les créanciers réclamaient leur argent à grand prix, les services publics languissaient et nous marchions gaiement vers la banqueroute, sur la large voie de l'extravagance et du gaspillage.

Quand les conservateurs arrivèrent au pouvoir, ils virent en face de quelles obligations énormes la province se trouvait. Cependant, le Trésorier-élu, l'hon. J. A. Davidson fit cette promesse que les dettes de la province seraient payées par le gouvernememt conservateur, non pas à même des emprunts nouveaux faits sur des marchés étrangers, mais à même les surplus que l'administration accumulerait. M. Davidson nous promit alors qu'on ne recourrait plus à l'emprunt, qu'on ne chercherait plus de l'argent aux divers comptoirs du monde financier, mais qu'on essaierait plutôt d'équilibrer recettes et dépenses de manière à pratiquer des économies capables de payer les dettes du gouvernement Greenway. Cette promesse se remplit à la lettre.

M. Agnew a montré avec clarté la sagesse de la politique du gouvernement Roblin vis-à-vis les compagnies de chemins de fer. M. Agnew a prouvé que la province n'avait pas eu, et n'aurait pas, dans l'avenir, à verser un seul sou des garanties qu'elle a données pour la construction de diverses chemins de fer. La province paie actuellement $44,-775 chaque année pour faire honneur à des obligations onéreuses encourues par la dernière administration libérale. Et qu'avons-nous pour ces $14 775 versées annuellement, pour cette vieille dette léguée à la province par M. Greenway? Nous avons 544 milles de chemin de fer répartis au hazard, en lignes éparses, en tronçons à peu près inutiles. Et grâce à M. Roblin, nous ne payons absolument rien pour les 884 milles de chemin construits par le Canadian Northern; et le Canadian Northern, aujourd'hui la troisième compagnie du Canada, aura bientôt ses lignes d'un océan à l'autre; la section qui traverse notre province et qui nous est donnée en garantie est la plus importante. Voilà une des œuvres du gouvernement Roblin.

Le Trésorier provincial a aussi profité de la circonstance pour dire tout l'intérêt que porte le gouvernement à la construction de bons chemins publics à travers la province. Le gouvernement désire coopérer à l'œuvre entreprise par l'Union des Municipalités; aussi le gouvernement va-t-il nommer immédiatement un inspecteur qui sera gratuitement à disposition des municipaliés. Ce fonctionnaire sera un ingénieur très compétent et les municipalités qui voudront profiter de ses connaissances dans la construction et l'amélioration de leurs chemins pourront le faire avec la plus grande facilité. Dorénavant les cultivateurs pourront transporter leur grain aux élévateurs sans passer par des marais, des bas-fonds et des routes défoncées.

Le discours de M. Agnew a produit un très salutaire effet sur le monde des affaires. Nos grandes compagnies, nos grandes magasins, les banques sont immédiatement intéressés à la saine administratrion des deniers de la province. Nous félicitons le gouvernement Roblin sur ses succès financiers et sur l'honnêteté de ses efforts. Nous espérons que les électeurs, indépendamment des partis politiques, reconnaitront l'habileté du gouvernement actuel et son désir de rendre la province prospère.

Nous offrons aussi des félicitations personnelles à M. Agnew. Son discours a été éloquent, malgré l'aridité d'un sujet comme celui des chiffres. C'est la troisième fois que M. Agnew fait l'exposé budgétaire de la province, et chaque fois il s'en est tiré avec bonheur. *Clever speech*, dit le *Free Press*; *honest speech* pourrait ajouter le grand quotidien libéral. La grande habileté de M. Agnew, c'est de dire la vérité et de montrer nos affaires publiques telles quelles sont.

Notes Politiques

Nos trois députés oppositionnistes français, MM. Chevrier, Joseph Préfontaine et William Lagimodière ont chacun essayé d'un effort oratoire, avant de se présenter devant le peuple. Evidemment ces messieurs se rendent compte qu'il leur faudrait un petit bilan d'œuvres quelconques, à montrer à leurs commettants.

Nul doute que le pays va bénéficier immensément de la lumière que ces trois flambeaux ont jetée sur nos affaires publiques!

Le député de Saint-Boniface a réclamé l'instruction obligatoire pour nos enfants. Nous reviendrons sur ce sujet et sur cette expression d'opinion, telle qu'elle a été présentée par monsieur Chevrier. Pour le moment nous pouvons dire que si une loi obligeant les enfants à fréquenter les écoles avait pour résultat de nous donner des députés moins ignorants que monsieur Chevrier, nous voterions peut-être pour la mesure. Il ne faut pas confondre l'outre-cuidance et l'ablomb des fats comme monsieur Chevrier avec la véritable instruction.

***

Les conservateurs du comté de Portage-la-Prairie viennent d'inviter Monsieur Hugh Armtrong à lutter contre monsieur Edward Brown, le chef libéral, aux prochaines élections provinciales. M. Armstrong aura contre lui le prestige d'un *leader* et l'organisation puissante, peu scrupuleuse, d'un parti qui veut absolument gagner. Mais monsieur Armstrong a pour lui un passé au-dessus de tout reproche, une réputation d'hommes d'affaires émérite et une popularité considérable, juste récompense d'un grand cœur et d'une inlassable bienveillance envers tout le monde.

Nous engageons fortement les quelques électeurs français de ce comté à appuyer la candidature de M. Armstrong. Son adversaire, monsieur Brown est le *leader* politique le plus étroit d'idees, le plus mesquin, le plus *couteau* que nous ayons encore vu sur la scène politique; c'est une mauvaise pièce de monnaie qu'il s'agit de retirer aussitôt de la circulation.

***

Le *Free Press* du 15 rendant compte de la séance de la veille à notre législature provinciale fait dire à M. Campbell que le *Remedial Order* à été retiré.

C'est là une une erreur. On a simplement ignoré le *Remedial Order*.

Nous avouons bien que les résultats de cette action équivalent pour le moment, dans la pratique, au retrait de cet arrêté ministériel. Mais enfin, il faut reconnaitre que le *Remedial Order* existe toujours. Son retrait est impossible à, à moins que les catholiques du Manitoba n'y consentent.

***

Le premier ministre a annoncé officiellement la nomination de cinq nouveaux sénateurs.

Le choix du cabinet s'est arrêté sur l'hon. M. Ross et sur M. Beith comme représentants de l'Ontario; sur l'hon. M. Costigan et sur M. Gilmour, comme représentants du Nouvoau-Brunswick et sur l'hon. M. Comeau, comme représentant de la Nouvelle-Ecosse.

***

Notre budget provincial en dix lignes:

Les revenus pour 1907 sont portés à $2,470,497.46.

Durant le dernier exercice l'on a enregistré un surplus de $518,-399 48.

Depuis 1900, les surplus forment un total de $1,731,846 20

La taxe des chemins de fer s'est élevée à $84,150.48 et la taxe sur les corporations à $74,-636.20, contre $66,766 31 en 1905. Le revenu total a été de $2,890,-652.97.

LE COMTE DE SAINT-BONIFACE

Une convention conservatrice se réunira le 30 du courant à Saint-Boniface dans le but de choisir un candidat pour les prochaines élections. Nous engageons tous les amis de l'administration Roblin à se rendre nombreux à cette convention. Il s'agit d'organiser une lutte qui doit se terminer par une victoire conservatrice. Nous faisons appel à à toutes les bonnes volontés.

L'Abbe Henri Clemenceau

Massacré le 10 *juillet* 1792

Le *Pèlerin*, dans son numéro du 23 décembre 1906, reproduit une estampe représentant le martyre de l'abbé Henri Clémenceau de la Bouillerie, curé de la cathédrale et vicaire général de Nimes. Ce martyr de la Révolution française est, à ce qu'il paraît, le grand oncle du persécuteur actuel de l'Eglise de France, M. Georges Clémenceau.

Oublieux de traditions glorieuses, M. Clémenceau n'est donc qu'un renégat et mérite bien le nom qu'il se donne en disant: "Satan est mon père."

Le petit neveu de ces premiers martyrs qui frappe à son tour les prêtres,ne s'étonnera pas de rencontrer en ceux-ci la même vaillance que trouvèrent en son grand oncle ses prédécesseurs, les révolutionnaires de 1792.

Non, les prêtres de France n'ont pas dégénéré.

Les lumieres du ciel que, malgré sa bravade, Viviani n'a pu encore éteindre, leur montreront le ciel, même à travers les douleurs du martyre. (*La Croix*)

HENRI BERNARD.

L'absolutisme du President Roosevelt

L'opposition à la politique personnelle du président Roosevelt prend au congrès des proportions de plus en plus sérieuses. M. Roosevelt— que certains démocrates ont surnommé Théodore Ier — est formellement accusé d'usurpation de pouvoir; on lui reproche de tendre à l'absolutisme et à la centralisation de l'autorité, c'est-à-dire à une périlleuse transformation de la constitution des Etats-Unis. Le président, disent les membres du congrès, a empiété sur les attributions du pouvoir législatif; il s'est arrogé des droits qui n'avaient jamais été exercés par le pouvoir exécutif. Il est temps de l'arrêter dans cette voie dangereuse.

Les adversaires de M Roosevelt se proposent de présenter au sénat une résolution qui, si elle est adoptée par la haute assemblée, sera également soumise à la chambre des représentants. Aux termes de cette résolution, le président serait requis de transmettre au congrès, à l'ouverture de chaque session législative, la copie de tous les ordres émis par le pouvoir exécutif, en indiquant pour chacun de ces ordres le texte de la loi sur lequel il est basé. On prévoit que ce projet de résolution soulèvera une très vive discussion, mais qu'il sera soutenu par un grand nombre de sénateurs et de représentants, qui sont décidés à mettre un terme aux "usurpations" de M. Roosevelt.

Parmi les actes du président qui ont soulevé l'opposition du congrès, le plus retentissant a été son intervention dans l'affaire des écoles de Californie. Cette intervention ne soulève pas seulement la question des empiètements du pouvoir exécutif; elle touche aussi à la question toujours brûlante de l'autonomie des Etats Unis. On sait que, d'accord en cela avec certains républicains, M. Roosevelt a fait intervenir l'autorité fédérale dans une foule de questions qui ne sont pas nécessairement de son ressort.

Dans une des dernières séances du sénat, M Overman, de la Caroline du nord, a vigoureusement protesté contre les doctrines qui tendent à transformer en un gouvernement centralisé la république fédérale établie par Washington et Jefferson. Il est grand temps, a dit M Overman, de revenir aux principes traditionnels, aux vérités immortelles qui ont servi d'assises à notre grande république"

Le sénateur de la Caroline du Nord a montré par des exemples frappants, la substitution graduelle du pouvoir personnel au pouvoir constitutionnel. L'hiver dernier, le président Roosevelt, dans une lettre au représentant Wadsworth, voilait à peine cette tendances à l'autocratie, il s'agissait dans l'intérêt général, sans doute, lorsqu'il pressait le congrès de règlementer l'exploitation des chemins de fer, mais il créait un précédent dangereux. Il est allé plus loin encore, lorsqu'il a menacé l'Etat de Californie d'employer les forces militaires et navales pour faire accepter son interprétation de la question des écoles. Enfin, il a vraiment fait acte d'autocrate lorsqu'il a renvoyé de l'armée les soldats nègres mêlés à l'incident de Brownsville; plus récemment, n'a-t-il pas montré un dédain absolu des convenances gouvernementales en nommant au poste si considérable de secrétaire du trésor son protégé, M Cortelyou, qui était président du comité électoral républicain?

Catastrophe a la Jamaique

MESSAGE SINISTRE

Kingston la capitale de la Jamaïque a été presque totalement détruite par un tremblement de terre qui s'est produit à 3 30 heures, lundi après-midi. Toutes les maisons, dans un rayon de dix milles, ont été détruites ou fortement endommagées. Le feu s'est peu après déclaré et a terminé l'œuvre de destruction. La partie commerciale de la ville n'est plus qu'un amas de cendres. Le nombre des pertes de vie est de 400 et les blessés se comptent par milliers. Les églises, les hôtels, plusieurs grands edifices publics sont en ruines. Parmi les morts se trouvent plusieurs marchands et hommes de profession.

PERTES MATERIELLES

St-Thomas, Antilles Danoises, Des rapports de la Jamaïque disent que mille personnes ont été tuées soit par le tremblement de terre, soit par le feu et que 90,-000 personnes sont maintenant sans asile. Les dommages dans la ville seule de Kingston sont évalués à $10,000,000.

Tour le monde ont été averti de s'éloigner de Kingston. Les odeurs qui se dégagent des décombres sont horribles. Il n'y a pas de fourrage pour les animaux et la famine est imminente. Les banques ont été brûlées, mais on suppose que les voûtes ont résisté à l'action du feu. Les riches comme les pauvres sont sans asiles. Les morts sont enterrés dans les ruines fumantes impossible d'en dire le nombre Plusieurs hommes de profession sont ou morts ou blessés; le gouverneur et sa suite sont saufs Un volcan éteint dans la paroisse de Portland montre des signes d'activité; pas d'autres nouvelles des autres parties de l'Ile.

Holland Bay,—La confusion est telle, à Kingston, qu'il est encore impossible d'évaluer le chiffre des pertes, de déterminer le nombre des pertes de vie; les rapports sont des plus contradictoires.

Les courriers qui arrivent de la capitale ont des nouvelles absolument différentes, de sorte que l'on ne peut ajouter foi à leurs paroles. Cependant le nombre des personnes tuées, d'après les rapports reçus à la dernière heure, est de cent à trois cents. Un millier de personnes ont été plus ou moins grièvement blessées. La pluspart sont des nègres. Presque toutes les maisons ont été endommagées par le tremblement de terre, mais le feu a relatirement causé peu de dégats. L'incendie était sous contrôle lundi soir, mais il n'en a pas moins cassé beaucoup de ravage dans la journée de mardi La partie de la ville détruite se trouve formée par un triangle borné par les rues King et Queen et l'océan. C'est la partie commerciale de Kingston qui a le plus souffert du tremblement de terre. Les maisons situées sur les hauteurs ont presque toutes été démolies.

La raison pour laquelle le chiffre des pertes de vies a été moins élevé chez les blancs que les noirs, c'est que les premiers avaient le pressentiment d'une catastrophe.

Peu après-midi une violente tempête s'était déchainée sur la ville; elle cessa soudainement et la ville fut alors plongée dans la plus noire obscurité. La population blanche se tint alors sur ses gardes et dès le premier choc elle se trouvait prête à fuir.

La première secousse fut précédée d'un tremblement presqu'imperceptible de la terre; c'est alors que beaucoup de personnes sortirent de leurs maisons, saisies d'une vague terreur. Quand la secousse principale se produisit, tout les blancs étaient dans la rue, tandis que les nègres se barricadaient à l'intérieur. C'est dans le quartier le plus pauvre de la ville que l'on compte le plus grand nombre de victimes. Il est très propable que plusieurs blancs ont été tués dans les ruines du Myrtle Bank Hotel.

On cite deux hommes bien connus au nombre des victimes, se sont les capitaines Constantine et Young de la Royal Bank Mail Steam Packets Company. Ils se trouvaient probablement dans les bureaux de la compagnie, près du quais quand eut lieu la secousse.

Le capitaine Constantine était à l'emploi de la compagnie depuis quarante ans. On a pensé que le gouverneur dans son cablegramme d'hier voulait dire que trente personnes seulement avaient été tuées, mais il ne mentionnait que les trente soldats qui ont perdu la vie dans les casernes démolies

Les quelques désordres qui ont éclaté peu après la catastrophe ont été promptement réprimés en ville.

L'ile de Jamaïque a été plusieurs fois le théâtre de grands désastres.

En 1782, une conflagration a dévasté Kingston, détruisant des propriétés pour une valeur de $2,500,000

En 1843, une autre conflagration causa des pertes pour environ quinze millions de dollars.

En 1880, au mois d'août, un cyclone a détruit presque tous les quais du port de Kingston.

Le 7 décembre de la même année deux secousses de tremblement de terre à Kingston.

En 1815, un ouragan s'est abattu sur la Jamaïque. L'ile a été inondée. Des centaines de maisons ont été détruites. Plusieurs vasseaux ont fait naufrage et environ 1,000 personnes se sont noyées.

Le *Free Press* de samedi contenait un long *int rview* d'un homme d'affaires de Fort William concernant l'approvisionnement du combustible de cette ville. D'après ce personnage, Fort William aurait une disette de charbon très sérieuse d'ici à quelques semaines. La provision du C. P. R. est à peu près épuisée; 7,000 tonnes de charbon étaient détruites par le feu, à Port Arthur. vendredi dernier.

M J. T. Dumouchel, de Saint-Boniface, actuellement en voyage aux Antilles et dont la présence à la Jamaïque causait des inquiétudes à sa famille et à ses amis, a envoyé hier soir une dépêche à madame Dumouchel lui apprenant qu'il était sain et sauf. Nous sommes heureux de cette nouvelle. Nous avons reçu nous-même hier soir une lettre de M. Dumouchel; cette lettre est datée de Kingston, 3 jours avant le tremblement de terre.

NAISSANCES

En cette ville, le 18 courant la femme de M. J. A. Marion, un fils.

A St Boniface, le 21 du courant, madame Edouard Guilbault, une fille L'enfant a reçu au baptême les noms de Marie Claire-Marguerite. Parrain et marraine monsieur et madame Gustave Mager.

AVIS

Application sera faite au Parlement du Canada à la session actuelle pour incorporer une compagnie sous le nom de "Winnipeg & Northwestern Railway Company" pour construire et opérer un chemin de fer de Winnipeg vers le nord entre les lacs Winnipeg et Manitoba et le long de la Garrot River vall y ensuite vers l'Ouest par le Fort de la Corne ou auprès, ensuite le long de la rivière Saskachewan Nord jusqu'à la rivière Lobstick avec embranchements (a) depuis un point sur la ligne principale près et à l'Ouest de Prince Albert jusqu'à Battleford; (b) depuis un point sur la ligne principale près de Saddle Lake jusqu'au lac La Biche et (c) depuis un point sur la ligne principale nord-ouest de Victoria, du côté sud-ouest le long de la rivière Saskatchewan Nord à Edmonton allant au nord à Arthabaska Landing et déclarant que l'entreprise sera à l'avantage du Canada

A. T. DRUMMOND,
Pour les applicants.

Toronto, 11 janvier 1907.

The Liquor License Act

The following applications for Liquor Licenses have been received by the Board of License Commissioners for License District No. 4 at the Office of the Chief License Inspector, corner of Broadway and Kennedy St's at the hour of 8 P. M. on Tuesday the nineteenth day of February 1907.

Transfer of the License of the Canadian Northern Hotel, St. Boniface from O. Benard to Frank Savoy.

Application for a Wholesale License at No. 70 Provencher Avenue, St. Boniface.

Dated at St. Boniface this 23rd day of January, 1907.

D. G. McKAY,
Chief License Inspector.

AVIS

Avis est par les présentes donné, qu'une application sera faite au parlement du Canada à la présente session pour un acte, incorporant une compagnie sour le nom de "The International Canal and Power Company" avec pouvoir de construire un canal entre les points suivants; (a) Depuis Thunder Bay au Lac Superieur ou de Pigeon River par la route la plus facile jusqu'au Lac des Bois. (b) Depuis le lac des Bois à la rivière Rouge ou du Lac des Bois à un point sur la rivière Winnipeg et de là par la dite rivière jusqu'au Lac Winnipeg (c) depuis l'embouchure de la rivière Assiniboine en remontant la dite rivière jusqu'à la ville de Brandon; (d) Depuis le Lac Winnipeg jusqu'à Cross Lake de manière à créer une voie navigable depuis le lac Superieur jusqu'à l'embouchure de la rivière Saskatchewan et la ville de Brandon, avec toutes les écluses, bassins, quais, jetées, ponts, réservoirs, chemins et autres travaux; de construire des glissoires, écluses et autre travaux pour faciliter le transport du bois, transporter des marchandises; avec pouvoir de changer ou altérer le cours d'une rivière quelconque non navigable, rencontrant ou avoisinant le dit canal; avec pouvoir de trafiquer du bois; de bâtir acquérir et se servir de bateaux ou autres; avec droit de collecter et lever des prix de passage; aussi de construire des chemins de fer, chars de rue, travaux d'irrigation, élévateurs, bacs, entrepôts, hôtels, télégraphes, téléphones, lumière électrique, ou pouvoirs quelconques, et de produire, trafiquer ou transmettre pour une raison quelconque des pouvoirs d'eau électrique ou toute autre sorte et tout ce qui s'apporte; avec pouvoir aussi d'acquérir et opérer les pouvoirs d'eau sur les rivières Pigeon et Arrow, avec pouvoir de creuser pour avoir du gaz et de construire et opérer des lignes de transmission, fils, pot aux et tunnels, ou autres manières quelconque de transmettre le pouvoir électrique produit à la baie du Tonnerre et à Rainy River; d'exercer tous les droits d'expropriation accordes par l'acte des chemins de fer, 1903, avec tous les autres pouvoirs nécessaires ou accessoires aux projets énoncés avec pouvoir d'amalgamer "The Winnipeg Canal and Water Power Company" ou d'autres compagnies avec des pouvoirs semblables.

A. E. HONEYWELL.
Pour les applicants.

Daté à Ottawa.
ce 15 jour de janvier, 1907.

Ville de St. Boniface

SOUMISSIONS

Le soussigné recevra jusqu'à 5 heures p. m lundi le 11 février 1907 des soumissions pour les marchandises mentionnées ci dessous, savoir:

2000 pieds de boyaux à incendie de 2½ pouces.

300 pieds de boyaux à incendie de 2 pouces.

Un dépôt de 5 p. c. devra accompagner chaque soumission.

Aucune soumission ne sera nécessairement acceptée.

St. Boniface, 17 janvier, 1907.

Par Ordre,
J. B. COTE
Secrétaire-Trésorier.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—M. et Mde Aimé Bénard sont revenus lundi d'un voyage de quelques semaines dans la province de Québec.

—M. Pamphile Laurendeau, de Overley, de N. D., est en visite à Saint-Boniface, chez son père, M. Louis Laurendeau.

—M. A. Pétrin a quitté St-Boniface, pour aller prendre la direction d'un hotel à Souris, Man. Nous lui souhaitons succès.

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de la Cie Colbin, sur la quatrième page, d'une grande vente à sacrifice.

—A VENDRE: En bloc, chevaux et voiture, harnais, robes de carriole, express et camion. S'adresser à M. E. N. Bourgoin, 459 rue St-Joseph.

—Madame Prud'homme et mesdemoiselle Prud'homme ont donné jeudi une jolie soirée où s'est réunie une nombreuse et charmante jeunesse.

—Les élèves de l'Ecole Normale ont présenté mercredi à M. l'inspecteur Goulet une superbe horloge en onyx à l'occasion du 40ème anniversaire de sa naissance.

—M. et Mde J. B. Côté célébraient dimanche leurs noces de bois. Cette anniversaire a donné lieu à une présentation de cadeaux de la part d'amis et à une jolie soirée.

—M. Edouard Guilbault s'est démis un pied en descendant de voiture la semaine dernière et a été forcé de garder sa chambre depuis cet accident, il espère pouvoir sortir d'ici à quelques jours.

—La semaine dernière les membres de la Fanfare (La Lyre) sont allés présenté à leur directeur M. Edouard Jean un joli cabinet de musique en reconnaissance, des services qu'il a rendus à la Fanfare.

—Les élèves du collège de Saint-Boniface ont remporté mardi une brillante victoire sur le club de hockey du Wesley. Nos amis du collège, on le conçoit, sont revenus très enchantés de leur expédition à Winnipeg.

—M. J. A Macdonald, de Norwood, accusé de faux en écriture, a été déclaré non-coupable, jeudi dernier par le magistrat McMicken. M. Geo. Patterson occupait pour la Couronne; M. R. A. Bonnar et M. Joseph Bernier defendaient l'accusé.

—PERDUE, lundi soir, entre le magasin de M. J. R Côté, rue Dumoulin et la rue du Collège, Saint-Boniface, une robe de voiture noire, doublée en drap vert. Prière de la rapporter à nos bureaux ou à M. Pierre Couture, Saint-Boniface.

—Une députation de l'Ile des Chênes a demandé au gouvernement fédéral de faire en sorte que le C. N. R., construisant sa ligne à l'Ouest de Brandon, passe par l'Ile des Chênes. Le C. P. R. s'oppose à l'entrée du C. N. R à l'Ile des Chênes sous prétexte qu'il y aurait certaines violations de droits de passage appartenant au C. P. R.

—Toutes les personnes qui souffrent du mal de tête, de la névralgie ou d'une fatigue quelconque des yeux feraient bien de consulter notre expert en optique, gradué de la Horshippal Company, manufacturiers de lunettes, à Londres Angleterre. Satisfaction garantie dans tous les cas. Nous parlons français. ROYAL OPTICAL Co. 327 Avenue du Portage, Winnipeg.

—Mgr le Grand Vicaire a lu dimanche à la cathédrale, des extraits d'une circulaire de Mgr l'Archevêque au clergé. Cette circulaire traite du soutien de l'orphelinat de Makinak, de la fondation de l'ordre des Oblats de Marie Immaculée, des travaux de la nouvelle cathédrale et de la visite récente de Sa Grandeur à Rome. Cette lettre de Sa Grandeur à son clergé atteste de grands progrès dans le diocèse, mais jette aussi beaucoup de lumière sur les lourdes obligations de ceux qui ont en mains la gestion des affaires de l'Eglise de St-Boniface.

—L'Ouest est le pays du téléphone contrôlé par l'Etat. Dès le printemps, le gouvernement provincial d'Alberta construira une ligne entre Edmonton et Loydminster, soit une distance de 200 milles. Les villes et villages échelonnés le long du chemin de fer du C. N. R, seront aussitôt reliés par des lignes d'embranchement. Une autre ligne d'Edmonton à Arthabaska Landing sera bientôt construite. On peut prévoir que, dans un avenir très prochain, un réseau de lignes téléphoniques sous le contrôle du gouvernement provincial couvrira toute la partie sud de l'Alberta.

FEUILLETON DU MANITOBA.

REMORDS

NO 7

IV

La police satisfaite de cette conclusion, cessa ses recherches et Inès, de même que Michel, perdirent toute espérance de revoir jamais, l'une celui qu'elle aimait et l'autre l'objet de ses remords.

Près d'un an s'était écoulé depuis le jour de la disparition de Vencesias, lorsque la police abandonna son enquête. Pendant que les proches parents du défunt se réclamaient de leur droit de parenté pour entrer en possession de son héritage, Inès, découragée et à bout de force, se laissa peu à peu envahir par une de ces implacables maladies qui échappent à tous les remèdes de la science, parce qu'elles ont leur origine et leur principe dans l'âme et dans les souffrances du cœur.

Michel fut, dans le début de la maladie de sa sœur, saisi d'une horrible appréhension. Il comprit que, si elle mourait de ce mal, sans cause physique, il serait l'auteur indirecte de cette mort, et ce nouveau fratricide, s'ajoutant au premier, il se sentait pris du désir de se tuer.

C'est dire de quel soin et de quelle tendresse il entoura la malade.

La difficulte de se procurer le concours assidu des hommes de l'art, dans une demeure aussi isolée que l'était le château de Beor, le décida à se rendre dans une grande ville.

Il lui fallut lutter contre les projets d'Inès, qui goûtait d'âpres charmes à se retrouver aux endroits où elle s'etait trouvée avec Vencesias. L'église du village était surtout pour elle un lieu de doux pèlerinage. C'était dans cette église, au pied même de Dieu, qu'elle avait vu pour la première fois celui auquel elle ne devait être unie qu'au Ciel, et il lui semblait que Dieu, dont la volonté toujours sainte, quelque cruelle qu'elle nous paraisse souvent, en la séparant de Vencesias, n'avait voulu que leur faire meriter, par la souffrance d'une separation terrestre, leur union dans l'éternité.

Ces pensées élevèrent son âme et son désespoir ne tarda pas à se transformer en une résignation dans laquelle elle savait encore trouver des heures délicieuses. Les misères de la terre lui firent mieux apprécier les félicités célestes que la foi nous promet, que l'espérance nous fait entrevoir et que la vertu nous fait mériter.

Avec de tels sentiments, l'heure ne tarda pas à sonner où elle chercha plus haut que dans les endroits où elle l'avait rencontré, celui qui n'était plus, et alors, autant pour obéir à son frère que pour lui épargner une aggravation de remords et de douleur, elle se laissa conduire partout où il voulut et, bien entendu, Michel allait où il était envoyé par les médecins qu'il consultait et dont la science s'épuisait inutilement sur un mal moral qui commençait à ne plus en être un, car, en réalité, Inès en arrivait à souffrir moins de n'être pas encore au ciel que d'être encore sur la terre. Seulement elle n'entachait pas ce désir par des aspirations égoïstes et elle avait su, à force de combats intérieurs et d'efforts de conscience atteindre à une pureté d'intention qui lui faisait souhaiter le ciel moins pour revoir Vencesias que pour voir Dieu face à face.

Michel ne comprenait pas la résignation d'Inès et parfois il s'en offensait, l'accusant de ne tant appeler la mort de ses vœux que pour être à jamais séparé de lui.

Il se croyait trop coupable pour avoir le droit de rêver à l'éternité de bonheur promise aux élus.

—Le repentir, lui disait alors Inès, avec un accent de profonde conviction ouvre la porte du ciel aux coupables, aussi bien que l'innocence l'ouvre aux justes.

Elle ne parvenait pas à le convaincre. Peut-être Dieu voulait-il que cette vie fût le purgatoire de ce criminel et qu'il expiât son épouvantable forfait autant par les remords qu'il en éprouvait que par les conséquences de ce crime, auquel était certainement due la maladie de langueur dont Inès se mourait.

Cette dernière s'était donnée pour tâche d'amener Michel à penser différemment, mais les prières qu'elle adressait à Dieu et les instances qu'elle adressait à son frère, de même que les raisonnements qu'elle lui faisait entendre, demeuraient sans pouvoir sur son esprit.

—Si tu meurs lui répétait-il comme une menace, afin de la rattacher à l'existence, je me tuerai.

—Tu n'en feras rien, et au contraire répliquait la malade, tu te résigneras à la volonté de Dieu, de peur que ton désespoir ne tourne à la rebellion et ne te ferme l'entrée du ciel où tu es plus assuré qu'ailleurs de me retrouver sans que de nouvelles séparations soient à craindre.

L'espérance de sauver Inès lui venait parfois, dès qu'un mieux se produisait dans le mal indefini et sans nom qui la minait, mais encore dans ses moments de répit, il suffisait que le souvenir lui revînt immédiatement pour jeter une ombre sur la lueur d'espérance qui avait réussi à se faire jour en lui.

Il se rappelait, en tressaillant d'effroi une parole prononcée jadis par Inès, au cours d'une discussion, qu'ils avaient eue ensemble, à propos de Vencesias et des serments par lesquelles elle s'était solennellement unie à son fiancé.

S'il me fallait renoncer à ce mariage, avait-elle dit, à présent que je me suis habituée à la pensée qu'il se ferait, je crois que j'en tomberais malade de chagrin et que de cette maladie je mourrais.

La mort de Vencesias avait hélas ! réalisé les appréhensions de la jeune fille et fidèle à sa déclaration, le chagrin l'avait frappée d'une maladie dont elle était à la veille de mourir.

—Et dont elle mourra, s'affirmait à lui-même Michel avec une superstitieuse épouvante.

Elle en mourut en effet mais bien lentement.

Cinq ou six années s'étaient écoulées depuis le jour où elle avait vu Vencesias pour la dernière fois, lorsque le médecin crut devoir, en conscience, avertir Michel de l'inutilité de ses soins et de l'impuissance de son savoir dans une maladie qui ne relevait plus que de Dieu.

Le duc de Beor et sa sœur, dans l'espace de cinq ans, ayant parcouru l'Europe, demandant la santé tantôt à un endroit renommé, pour son climat, tantôt à un autre plus mondain; l'oubli par les plaisirs d'une villégiature réputée agréable,

Quand Inès atteignit à l'heure tant souhaitée, la mort, qu'elle considérait comme une délivrance, bien qu'elle se gardât d'en convenir devant son frère, dont elle eut ainsi augmenté le désespoir, ils se trouvaient en Suisse dans un site incomparable où Inès avait avoué qu'elle voudrait mourir et dormir son dernier sommeil.

A part les beautés de la nature, elle éprouvait un mystérieux bien-être à respirer l'air de ce lieu, à en contempler le ciel et à interroger les lointains de ses horizons. Une voix intime lui parlait à l'âme, quand elle priait Dieu, les yeux attachés au firmament. Il lui semblait percevoir au plus profond de son être comme l'écho d'une autre voix qui se mêlait à la sienne et aidait sa prière à s'envoler dans l'espace.

Dieu l'exauça, elle mourut là et fut enterrée, d'après sa volonté, dans un petit cimetière, situé à quelque distance de sa demeure, dont il était séparé par un large courant d'eau.

Une des plus hautes montagnes de la Suisse l'abritait d'un côté. Sur le sommet de cette montagne, aux cimes neigeuses et aux flancs percés de précipices, se trouvait un de ces couvents que la charité chrétienne aime à édifier en ces endroits périlleux, pour y offrir l'hospitalité et des secours aux voyageurs égarés et en danger.

La cloche de ce couvent avait toujours fait tressaillir le cœur de la jeune malade. Il arrivait même qu'elle réglât ses devoirs religieux sur les exercices pieux des moines. Elle se plaisait à prier, lorsqu'elle pensait qu'ils priaient, et c'était surtout dans ces moments qu'elle croyait percevoir au fond de son âme l'écho d'une autre prière, s'unissant à la sienne

Dieu pour lui accorder peut-être, dès cette terre, un avant goût des suprêmes joies du ciel, non seulement lui épargna les luttes de l'agonie ; mais il voulut qu'elle s'endormit sans souffrance, bercée par le son de la cloche aimée, dans lequel se perdit son dernier soupir.

Michel demeura inconsolable. L'univers tout entier lui parut si étroit et si vide, lorsqu'Inès l'eut quitté, qu'il résolut de ne plus jamais s'éloigner du petit coin ignoré, où elle reposait. Il acheta la maison où elle avait rendu à Dieu son âme d'ange, et s'y installa avec le désir d'y attendre la mort à son tour.

Ses seules distractions consistaient à s'asseoir sur les bords du large courant d'eau, de l'autre côté duquel se voyait la tombe en marbre blanc de la morte et d'attacher ses vagues regards sur la colonne brisée qu'il avait fait placer comme un emblème, au dessus de la pierre sépulcrale.

Un matin qu'il se perdait dans la douce et cruelle contemplation de cette tombe, en repassant un à un les souvenirs de ces lointains d'un passé douloureux, tout à coup il tressaillit, leva la tête et haletant prêta l'oreille.

Il avait cru entendre la voix d'Inès.

—Qu'elle folie ! se dit-il en se rasseyant avec un mouvement de désespoir ; les morts n'appellent pas les vivants, même lorsqu'ils souffrent de leur absence.

Il achevait à peine qu'il tressaillit de nouveau, releva la tête et, plus haletant et ému que la première fois, prêta l'oreille.

La même voix, qu'il avait cru entendre, retentit encore et si distinctement qu'il ne put se défendre d'un frisson d'effroi.

Chose étrange la voix surnaturelle paraissait venir du fond de l'eau et elle avait l'accent de détresse du'une personne qui en se noyant, appellerait à son secours.

Il se pencha éperdu sur les flots, les sondant des yeux ; mais inutilement; il ne voyait rien et cependant les mêmes appels continuaient à frapper son oreille et à son glacer son cœur.

La voix d'Inès devenait de plus en plus distincte...son prénom qu'elle seule connaissait en ces lieux, se mêlait à ses appels. Le vertige le saisit, il était bon nageur et, sans hésiter, il se précipita au milieu du courant, dans la direction d'où venait la voix.

Il gagna ainsi l'autre rive, car à mesure qu'il approchait la voix semblait séloigner.

(A suivre)

AVIS.

Avis est par les présents donné que quand l'acte d'incorporation d'une compagnie sous le nom "the Manitoba Radial Railway Company" sera soumis au Parlement du Canada à sa présente session, demande sera faite du pouvoir d'étendre la ligne du chemin de fer proposee dans une direction nord, de Lundar vers un point sur les bords des lacs Winnipeg, à ou près des côtes de la Baie d'Hudson, dans le district de Keewatin.

ARTHUR WAGNER,
Pour les requerants.

Daté à Winnipeg,
ce 18 jours de décembre 1906.

LE MANITOBA

LE PAYS DES BONNES OCCASIONS

POUR LE

Cultivateur, le mécanicien ou le travailleurs.
Le port de tous ceux qui veulent fonder un chez soi

— OU —

La culture du grain, l'élevage des animaux, commerce de laitage amassent rapidement une fortune.

EN 1905.

1. 2,643,588 acres ont produit 55,761,416 minots de blé, une moyenne de 21 minots à l'acre.
2. Les cultivateurs ont dépensé $4,000.000 dans l'érection de batiments pour la ferme.
3. Winnipeg a dépensé $10,000,000 en construction.
4. Un collège provincial d'agriculture a été fondé.
5 La terre a augmenté de valeur dans toute la province. Elle vaut maintenant de $6 à $50 l'acre.
6. Le Manitoba a 40,000 fermiers à l'aise.
2. Le Manitoba a encore 20,000,000 d'acres de bonne terre non cultivée, attendant la colonisation.

A ceux qui se poposent de veni dans l'Ouest.

Vous ne devez pas passer par Winnipeg sans arrêter pour obtenir toutes les informations nécessaires sur les homesteads et les terres à vendre par le gouvernement provincial, compagnies de chemins de fer et de terrains.

R. P. ROBLIN,
Premier du Manitoba et Ministre de l'Agriculture

JOSEPH BURKE, 617 rue Main, Winnipeg Man.
JAS. HARTNEY, 77 York Street, Toronto, On